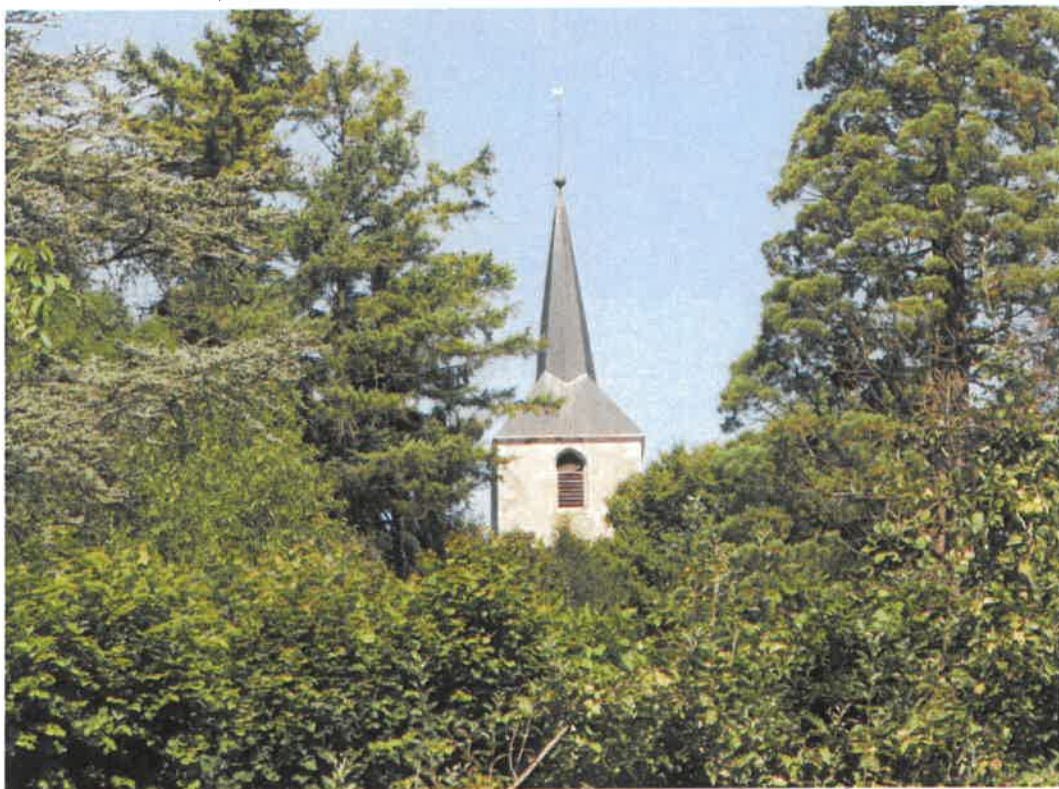


Le Girollois

BULLETIN MUNICIPAL N° 20



Janvier 2014

Le mot du maire

Une nouvelle année commence et c'est l'occasion pour le conseil municipal et moi-même de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014.

Cette année verra, enfin, la concrétisation du projet de réfection de la toiture de l'église Saint Didier.

Toutes les subventions sont acquises et les arrêtés pris. Seule manque la notification de la dotation parlementaire dont le dossier nous parviendra à la fin de janvier 2014. Nous sommes à ce jour à un taux total de subventions de 70,96 %.

Les travaux seront réalisés dans le premier semestre de l'année 2014.

Etat civil :

Cette année, nous devons déplorer le décès de Mesdames Palauqui Marianne le 30.12.2012 et Weiler Nicole le 28.09.2013, ainsi que de Monsieur Cousin Marc le 13.02.2013.

Il n'y a eu aucun mariage, ni aucune naissance à Girolles en 2013.

Ecole primaire :

Cette année encore le problème des effectifs se représente.

L'éducation nationale ne prendra aucune décision avant les élections municipales.

Nous mettons en évidence les efforts réalisés par les communes du R.P.I. : la réfection des locaux de la classe d'Annay la Côte, la mise en place des rythmes scolaires (tant souhaités par le Ministère de l'Education Nationale), l'achat de matériel dans les deux classes, etc....

Elections municipales 2014 :

Ce qui va changer



Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les déclarations de candidature se feront en sous-préfecture du jeudi 13 février au jeudi 6 mars 2014 pour le 1^{er} tour et les lundi 24 et mardi 25 mars 2014 pour le 2^e tour.

La campagne électorale sera ouverte du lundi 10 au samedi 22 mars 2014 pour le 1^{er} tour et du lundi 24 au samedi 29 mars 2014 pour le 2^e tour.

Pour une commune de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de

retirer des noms de candidat sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau - A retenir :

- **Présentation obligatoire d'une pièce d'identité pour voter**
- **Déclaration de candidature obligatoire**
- **Il est impossible de voter au profit d'une personne non candidate**



S.I.A.E.P Girolles Tharot



*Le conseil syndical vous présente ses
bons vœux pour l'année 2014.*

INFOS DIVERSES

PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE

Les périmètres de protection du captage ont été revus fin 2013, ils seront peut être modifiés après l'enquête publique qui sera réalisée en 2014.

Vous trouverez ces plans en annexe, des recommandations seront données aux propriétaires qui se trouvent dans les périmètres.

ETUDE DU BASSIN D'ALIMENTATION DU CAPTAGE

L'étude se poursuit, une réunion a eu lieu le 13 janvier 2014 à laquelle les exploitants des parcelles qui se trouvent dans les périmètres étaient conviés.

Des enquêtes seront faites auprès de ces exploitants, le but principal est de diminuer les nitrates.

DES RESULTATS POSITIFS

Les travaux de double canalisation et la pose de nitrate mètre ainsi que la gestion programmée de la station de pompage nous a fait réaliser des réductions d'achat d'eau à Avallon.

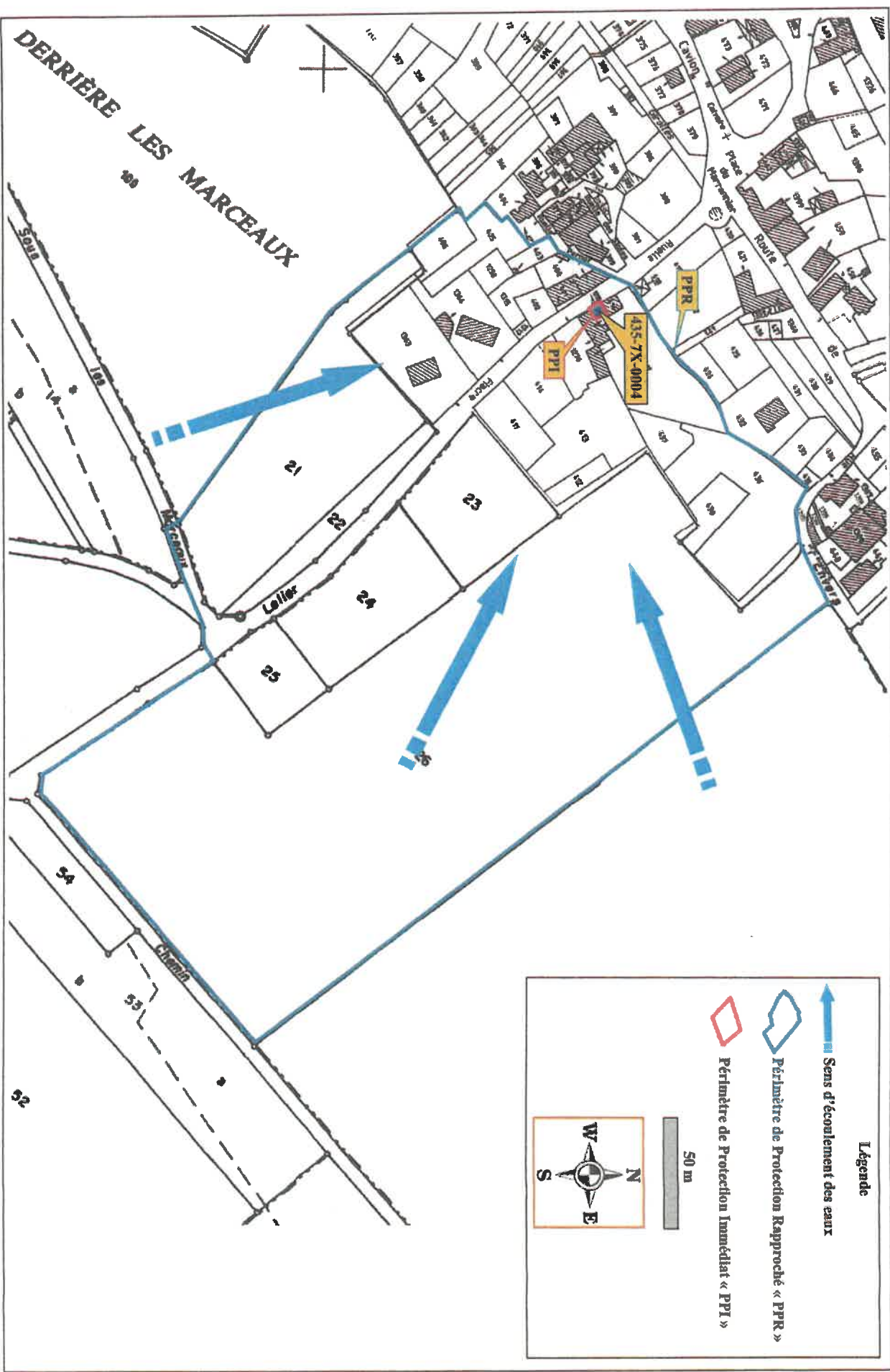


Figure 5 : Périmètres de protection immédiate et rapprochée sur fond cadastral

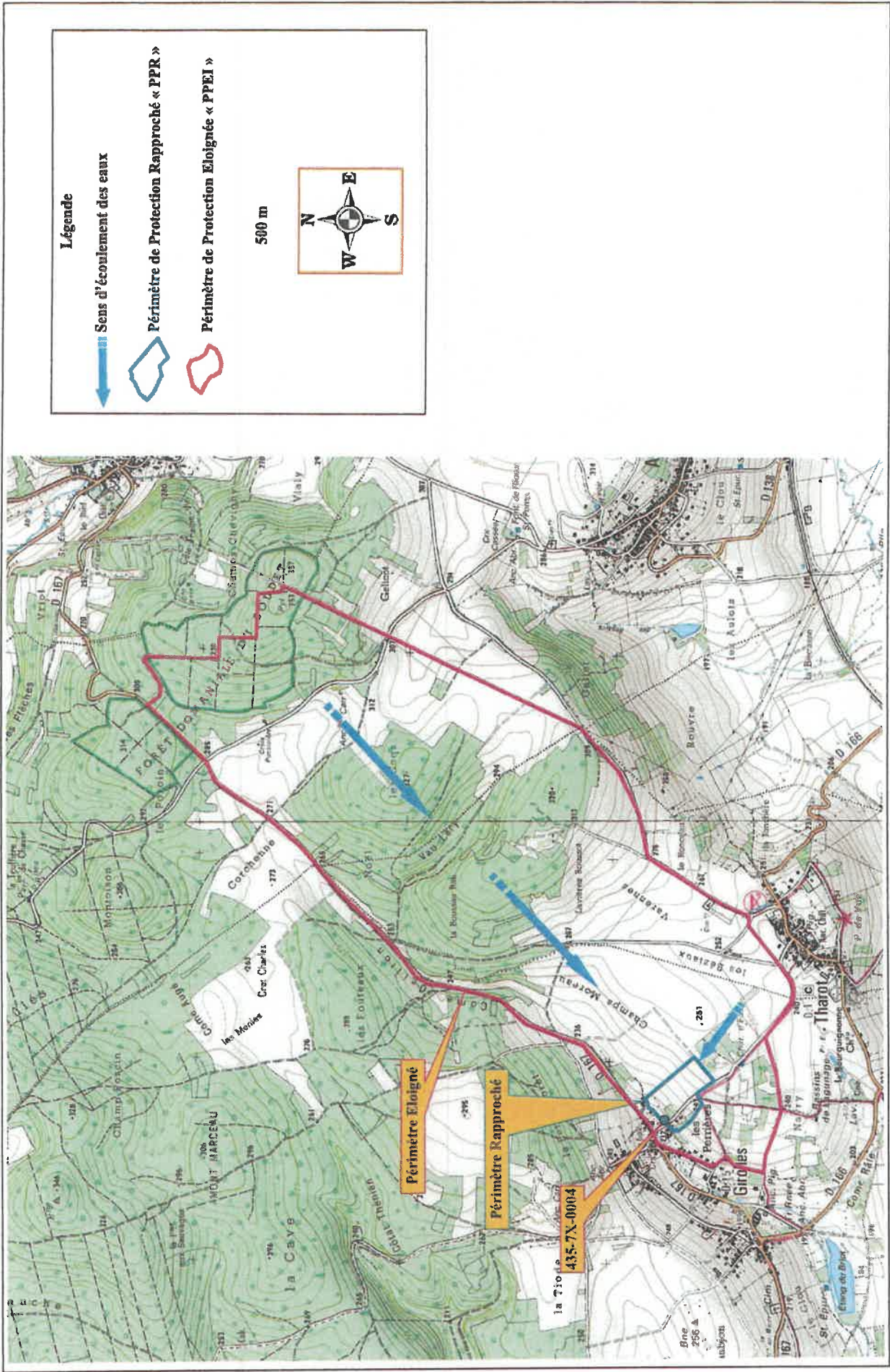


Figure 6 : Périmètres de protection rapprochée et éloignés sur fond IGN

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Girolles Tharot

2010 = 12136 m3 achetés

2011 = 10853 m3 "

2012 = 7801 m3

2013 = 4010 m3 plus de 8000 m3 en moins par rapport à 2010.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Début mars le rapport 2013 sera disponible dans chaque mairie.

Vous pouvez consulter les années précédentes sur le site <http://www.services.eaufrance.fr>

FACTURATION PAR PRELEVEMENT MENSUEL

Les nouvelles lois européennes sur le prélèvement "SEPA" seront applicables début d'année 2014, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de comptabilité acheté en commun avec les deux communes et le syndicat.

A ce jour, la trésorerie ne connaît pas la date exacte d'application, les prélèvements mensuels ne débiteront pas en janvier mais peut être en avril à confirmer. Les personnes qui ont opté pour ce type de facturation seront facturées en 5 ou 6 fois et non en dix comme les années précédentes.

Prix de l'eau en 2014

Abonnement : 90 € inchangé

Prix du m3 : 1.30 €

Taxe pollution : 0.24 € demandée par l'agence de l'eau.

RECOMMANDATION : C'est l'hiver protégez bien vos compteurs et purgez vos robinets extérieurs

**A TOUTES ET A TOUS
BONNE ANNEE 2014**

**Le Président
Jean Claude ISOREZ**

Noël 2013

Comme le veut la tradition, le Père Noël s'est présenté à la salle des fêtes du village le samedi 14 décembre, la hotte bien remplie.

À l'issue du spectacle présenté par la troupe du Théâtre des Grivaux, il a distribué les cadeaux aux enfants. La troupe a revisité le conte « Les musiciens de Brême », et a joué des sketches avec la participation du lapin Gonzales.

Ensuite petits et grands se sont retrouvés autour d'un goûter.



Le lendemain midi les anciennes et anciens ont répondu présents à l'invitation de la municipalité, et ont savouré un bon repas préparé par Corinne et Christian.

THEATRE DES GRIVAUX

Notre nouveau spectacle 2014 aura lieu à

GIROLLES : samedi 25 janvier, 1^{er} et 8 février à 20 h 30

Dimanche 26 janvier et 9 février à 14 h 30

SAINT-LEGER VAUBAN : samedi 15 février à 20 h 30

DISSANGIS : dimanche 23 février à 14 h 30

L'auberge de l'Huilerie à Dissangis, qui nous accueille pour la 1^{ère} fois, propose avant le spectacle une possibilité de restauration :

Assiette composée + dessert à 10 €

Réservation au 03 86 33 59 44 ou theatregrivaux@aol.com

Tarifs représentation : adulte 5 € - enfant-12ans 2 €

Pour l'année 2013, merci au public d'avoir été très nombreux.

La réussite de ces représentations nous permet d'investir en matériel et d'offrir comme depuis 4 années un petit spectacle et se goûter à l'occasion de l'arbre de Noël pour remercier la municipalité de l'utilisation de la salle des fêtes.

Nous avons également dans le cadre du péricolaire élaboré avec les enfants des petites pièces pour leur spectacle de Noël.

**Cette année Thérèse est venue rejoindre notre troupe.*

LA TROUPE DU THEATRE DES GRIVAUX

Comité des Fêtes

MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2013

Le 5 janvier 2013 : ASSEMBLEE GENERALE et GALETTE des ROIS

Le 2 mars 2013 : APERITIF DEGUISE

Cette soirée pourtant conviviale n'a rassemblé que 28 personnes.

Le 26 mai 2013 : FETE de la SAINT-DIDIER

Un VIDE-GRENIERS étant régulièrement réclamé, nous avons lancé un appel à l'aide afin d'en réorganiser un. Au final, quatre personnes se sont jointes à l'équipe du Comité des Fêtes et se sont investies pour que cette journée soit une réussite.

Notre vide-greniers a rassemblé 11 exposants de Girolles et 14 exposants extérieurs pour un total de 148 ml.

Malgré une météo incertaine, la journée s'est déroulée dans une bonne ambiance et les exposants étaient satisfaits.

Le 15 septembre 2013 : RANDONNEE avec PIQUE-NIQUE

Nous avons préparé deux randonnées avec pique-nique à la cabane de chasse.

La pluie nous a contraints à annuler cette sortie.

Le 7 décembre 2013 : Participation au TELETHON

Chaque année, les Comités des Fêtes d'Annay la Côte, Annéot, Girolles, Lucy le Bois et Vassy-Étaules organisent à tour de rôle une randonnée, un repas, et vendent des articles, le tout au profit du Téléthon.

Cette année, le Comité des Fêtes d'Annéot étant organisateur de la manifestation, c'est donc dans cette commune qu'ont eu lieu la randonnée (sous un soleil radieux) et le repas qui a rassemblé 67 personnes.

Chacun a déploré l'absence des calendriers habituellement offerts par la Société Schiever.

Nous avons cependant reversé 118,38 € à l'A.F.M. au nom des Girollois (1.091,90 € pour l'ensemble des 5 communes).

Merci à tous les généreux donateurs et rendez-vous en décembre 2014 pour un nouveau Téléthon qui se déroulera àGirolles !

Tous les mardis : PROMENADE GIROLLOISE

L'activité réunit un noyau de 5 personnes auxquelles se joignent amis ou famille suivant les disponibilités de chacun. Durant les vacances d'été 2013, nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos rangs quelques résidents secondaires en vacances à Girolles.

Ils ont apprécié que nos petites randonnées aient lieu toute l'année (sauf par temps de pluie), alors que de nombreuses activités s'arrêtent pendant les vacances scolaires.

Tous les jeudis : TENNIS DE TABLE

Deux joueurs réguliers.

Le 4 janvier 2014 : GALETTE des ROIS et ASSEMBLEE GENERALE

Composition du bureau :

Présidente : Marie-Annick De Rycke

Trésorier : Jacques Forey

Secrétaire : Marie-Luce Guyot

Membres actifs : Adèle et Pierre Bernard, Christian Bruneau, Christian Guérard, Sandrine Loiseau, Bernard Massol, Patrick Séchet.

PROGRAMME 2014 :

PROMENADES GIROLLOISES :

Tous les mardis :

Rendez-vous devant la mairie de Girolles, pour 1 h 30 à 2 heures de marche, à 9 heures de mai à septembre - à 14 heures d'octobre à avril.

Contact : Marie-Annick De Rycke (03.86.32.46.49).

Tous les lundis, mardis, mercredis et vendredis :

Rendez-vous à l'auge ronde à 9 h 30 pour 30 à 45 mn de marche.

Contact : Adèle Bernard (03.86.33.53.09).

TENNIS de TABLE :

Tous les jeudis : à 14 heures 30, à la salle des fêtes

Contact : Christian Guérard (03.86.33.59.49).

Dimanche 25 mai 2014 : FETE de la SAINT DIDIER - VIDE-GRENIERS

Réunion de préparation : jeudi 13 février à 20 heures, salle de la mairie.

Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues.

Adhésion au Comité des Fêtes : 2 euros par personne.

Dimanche 15 juin 2014 : RANDONNEES

3,4 km ou 8,8 km avec pique-nique à la cabane de chasse et retour 3,4 km.

Dimanche 26 octobre 2014 : LOTO

Votre Comité des Fêtes vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

La Présidente, Marie-Annick DE RYCKE



Club canin : cours d'éducation :

Depuis maintenant 8 ans, le club canin accueille, tous les samedis de 14h30 à 15h30, des maîtres soucieux de comprendre et éduquer leurs compagnons.

Le club a maintenant trouvé son rythme de croisière puisque toutes les semaines une vingtaine de chiens participe aux leçons d'éducation.

Renseignements : <http://cspa-girolles.e-monsite.com/>

Tel : 06 60 28 99 04

Concours d'agility de mars 2013 :

Ce fut une grande réussite puisque pour la première fois depuis sa création, le club organisa un concours double: 2 juges, 2 parcours d'agility pour 140 concurrents.

Malgré ce qu'annonçait la météo, le concours se déroula sous le soleil au grand plaisir des concurrents, venus de toute la France, qui ont ainsi pu pratiquer leur sport dominical préféré dans des conditions optimales.

Nationale d'Utilisation et de Travail des Bergers Australiens d'août 2013 :

Pour la deuxième année consécutive, le club organisa, en partenariat avec le club de race des bergers australiens, la Nationale d'Utilisation et de Travail de la race. 200 passionnés se donnèrent donc rendez-vous fin août dans la vallée du Cousin à Avallon.

Cette manifestation, unique en Bourgogne, proposait, sur le même week-end et en un même lieu, la coupe de France de conduite de chiens de troupeaux, un concours de cavage (recherche de truffes) et le championnat de France d'Agility. Pour la partie agility, les concurrents eurent la chance d'évoluer sur les parcours de Mr Alff, juge international venu pour l'occasion du Luxembourg, qui est un habitué des grands événements. Il a, en effet, jugé de nombreux événements internationaux dont les championnats du monde en 2009. Ce fut donc une grande fierté de l'avoir cette année parmi nous.

Résultats des compétiteurs du club

Lors du championnat de Bourgogne, qui se déroula à Darois début avril, Hélène Lanier avec sa chienne Ashka et Fabrice Laligant avec sa chienne Awaï terminèrent respectivement 2ème et 3ème, se qualifiant ainsi pour le championnat de France à Auch (Gers).

Quinze jours plus tard, à Auxerre, Fabrice Laligant et son chien Dudley gagnèrent le sélectif du grand prix de France et se qualifièrent pour la finale (à St Romain de Colbosc en Normandie) où ils terminèrent 12ème.

En mai, avait lieu le dernier sélectif de l'année à Dole (Jura). Il a la particularité de ne pas être un concours individuel mais par équipe. 3 équipes représentaient le club. L'équipe, composée d'Hélène Laligant, Dominique Barbon et Fabrice Laligant avec leurs chiens Balian King, Alias et Tosca, termina 2ème dans la catégorie des grands chiens. A noter que Fabrice Laligant concourrait aussi dans la catégorie des chiens de taille moyenne et de petite taille avec Dudley et Awaï et il termina également deuxième dans ces 2 catégories avec ses 2 équipes. Ces 3 équipes gagnèrent donc leurs billets pour représenter le club de Girolles à la finale de Montélimar (Drôme).

Bravo donc à tous ces compétiteurs qui ont représenté le club de Girolles sur les podiums de toute la France.

2013 fut donc une année prolifique en termes de résultats. Gageons que 2014 sera une année toute aussi belle.

F. Laligant (président)



Hier, Girolles

La voie d'Agrippa, de Lyon à Boulogne sur Mer, date du 1^{er} siècle avant J.C. et fut très fréquentée jusqu'à l'époque de Louis XIV.



Pour la reconnaissance de cette voie traversant l'arrondissement d'Avallon, Mr Ragon, conducteur des ponts et chaussées, fit une étude en 1861. D'après cette étude, à 90 cm de profondeur, nous trouvons une chaussée qui fait 5 m de large et 25 cm d'épaisseur, garnie d'un gravier répandu sur la surface de la chaussée, formée de pierres posées en hérisson.



Colchiques dans les prés...

Qui ne se souvient de la chanson « Automne », chantée par Francis Cabrel :
Colchiques dans les prés, fleurissent, fleurissent,
Colchiques dans les prés, c'est la fin de l'été ... ?

Le colchique d'automne (*colchicum autumnale*) est une plante sauvage à bulbe, qui pousse dans les prés humides. Ses feuilles, lancéolées oblongues, d'un profond vert vif, apparaissent groupées au printemps et se fanent avant la floraison.



Ses fleurs solitaires, mauve rosé pâle, ressemblant à des crocus, apparaissent en septembre.



photos JLDR

Cette plante, signe d'un bon état du milieu, peut notamment s'observer dans le pré humide avant l'étang. Attention, elle est très vénéneuse, de par la colchicine que ses graines contiennent.

Marie-Annick De Rycke

Natura 2000

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

C'est un réseau d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale, situé sur le territoire européen. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique tout en prenant compte les activités sociales, économiques et culturelles locales.

La démarche Natura 2000 est participative et volontaire. Elle n'entraîne pas de contraintes réglementaires. Le seul impact réglementaire concerne certains projets et plans d'aménagement qui sont susceptibles d'affecter notablement les sites Natura 2000. Ceux-ci devront faire l'objet d'une évaluation des incidences avant leur mise en œuvre.

Le Vau de Bouche (entre Voutenay sur Cure et Lucy le Bois) fait partie de la zone Natura 2000 intitulée « Pelouses et Forêts Calicoles des Coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles ».

La Communauté de Communes entre Cure et Yonne (Vermenton) a été désignée comme structure animatrice de ce site morcelé de 1564 ha répartis sur 14 communes différentes. (Irancy, Cravant, Mailly la Ville, Mailly le Château, Merry sur Yonne, Arcy sur Cure, Saint-Moré, Voutenay sur Cure, Précý le Sec, Girolles, Lucy le Bois, Annay la Côte, Givry, Fontenay près Vézelay).

Principales réalisations :

2008 : Pose de barrières et d'un panneau d'information sur le site du Saussois.

2009 : Pose d'une grille adaptée au passage des chauve-souris (barres horizontales) à l'entrée d'une cavité à Arcy sur Cure.

2011 : Parution d'un guide de recommandations sylvicoles.

2012 : Création du site internet : <http://sud-auxerrois.n2000.fr>

2012 : Création du sentier d'interprétation « Les Fleurs Boudin » à Mailly la Ville.

2013 : Négociation pour la mise en place d'un pâturage ovin sur la pelouse calcaire des Beustiau à Givry, en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne.

2012-2013 : projets pédagogiques scolaires à Givry, Irancy et Arcy sur Cure.

Suivis scientifiques :

Suivi de l'avifaune des falaises par la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Suivi des populations de chauve-souris par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

Et Girolles ?

La commune de Girolles possède, à son extrémité nord, une forêt de pente qui descend sur le Vau de Bouche. Cette partie de la forêt de Girolles, avec ses grottes, est incluse dans cette zone Natura 2000.

Du 15 mars au 15 octobre, la société AB Loisirs organise dans « Le Grand Souterrain » des sorties d'initiation à la spéléologie. L'hiver, les grottes sont exclusivement dédiées à l'hibernation des chauve-souris.

Bon voisinage et respect de la loi

Que dit la loi en matière de HAIES LIMITOPHES ?

L'article 671 du Code Civil stipule qu'aucune plantation n'est autorisée dans la bande des 50 premiers centimètres qui longe la limite séparatrice des deux terrains.

- Seules les plantations qui ne dépassent pas une hauteur de 2 mètres sont autorisées au-delà des 50 premiers centimètres ;
- A partir d'une distance de 2 mètres, toutes les plantations, quelle que soit leur hauteur, sont autorisées.
- Si ces dispositions ne sont pas respectées, le voisin peut, d'après l'article 672 du Code Civil, exiger que les plantations soient arrachées ou réduites à la hauteur légale. Il ne peut toutefois pas le faire lui-même et c'est au propriétaire de choisir entre l'abattage et l'étêtage.
- Le même article stipule que tout arbre ayant dépassé la hauteur légale de 2 mètres depuis plus de 30 ans peut être conservé quelle que soit sa position par rapport à la limite contiguë des deux terrains.
- Il n'en reste pas moins qu'il appartient au propriétaire d'un terrain de couper ou de faire élaguer la végétation qui déborde chez son voisin ou sur la voie publique, qu'il s'agisse de ronces aussi bien que de branches de noyers, de prunelliers ou de thuyas.

Que dit la loi en matière de FEUX DE JARDIN ?

Les feux de jardin contribuent de façon importante à la pollution de l'air, surtout lorsque les déchets sont encore humides et émettent beaucoup de fumée. Les feux de jardins peuvent par ailleurs engendrer des pathologies respiratoires (la combustion de feuilles fraîches de laurier cerise est très toxique) et aussi détruire la petite faune qui aurait trouvé refuge dans les tas de branchages (hérisson, reptiles, crapauds...). Sans compter le linge de la voisine qui sèche sur le fil derrière chez vous. Le soir, celle-ci n'appréciera pas de rentrer du linge enfumé.

Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers selon le décret n°2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. Or, au titre de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. D'autant que les ordures ménagères et le recyclage sont ramassés en porte à porte. (Votre cheminée n'a rien non plus d'un incinérateur équipé de filtres et de contrôles anti pollution !).

Notre Communauté de Communes est équipée d'une déchetterie, qui accueille gratuitement les déchets verts et les cartons. Ces déchets pourront ainsi être recyclés plutôt que d'être brûlés.

Si malgré tout vous brûlez, assurez-vous que votre feu ne gênera pas vos voisins, ne brûlez que des végétaux très secs pour limiter la fumée et surveillez étroitement votre feu. Evitez de brûler lors de fortes chaleurs ou de périodes de sécheresse.

Mais d'autres solutions existent :

- Toutes les épluchures de fruits et de légumes, les déchets du jardin, les fleurs fanées, les feuilles mortes, les tontes de pelouses... accumulés dans un composteur se décomposeront rapidement en un excellent compost.
- Nettoyer au pied des arbres et des plantes et couvrir le sol de tontes de pelouse permet d'empêcher la pousse des adventices et maintient l'humidité du sol.
- Toutes les branches coupées à l'aide d'un coupe-branches peuvent passer dans un broyeur de végétaux et servir de paillage au pied de vos plantations, ou bien se décomposer dans votre compost.
- Le fait de tondre sans ramasser est appelé "mulching". L'herbe tondue se décompose rapidement et nourrit le sol.
- Pourquoi ne pas consacrer un coin de votre terrain pour un tas de branchages, de vieilles racines qui ne passent pas dans le broyeur, d'herbes en graines que vous ne voulez pas mettre au compost pour ne pas risquer de les ressemer en enfouissant votre compost dans votre potager ? Ce tas se décomposera aussi, mais plus lentement, et servira d'abri à la petite faune de votre jardin. Oubliez le jardin «propre» pour passer au jardin naturel...